

LA FISCALITÉ DES ASSOCIATIONS ET DES FONDATIONS

Fiscalité et non-lucrativité ne sont pas antagonistes. Ainsi, la question de la fiscalité d'une association ou d'une fondation se pose périodiquement, à la fois au regard des nouvelles activités, des regroupements des structures, de la concurrence et de l'évolution de la réglementation et des nouvelles normes européennes. Aussi, les associations et les fondations doivent-

elles réfléchir au régime fiscal le plus adapté, en référence aux valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Cette formation permettra aux participants, dans un premier temps, de s'assurer de leur conformité au regard de l'assujettissement ou de l'exonération aux impôts commerciaux, de leurs activités, d'éclairer leur décision face à de nouveaux

enjeux de leur organisme, puis d'appréhender les coûts réels d'une fiscalisation totale ou partielle des activités.

Le programme fait référence à l'instruction fiscale du 9 mars 2012 et est à jour des derniers textes et jurisprudences parus au jour de la formation.

OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser le cadre de la fiscalité des associations et fondations : ce qu'il ne faut pas faire
- Démystifier et distinguer : lucrativité et gestion désintéressée, activité concurrentielle et activité taxable, impôts commerciaux et impôts patrimoniaux
- Actualiser les connaissances sur les impôts dus par tous les organismes
- Analyser les éléments contribuant à la prise de décision quant à la fiscalisation totale ou partielle

CONTENU

Situation de l'organisme face à la lucrativité

Les critères d'une gestion désintéressée : la gouvernance, les résultats procurés par l'activité
L'environnement concurrentiel : la Directive Services, les Services d'Intérêt Économique Général-SIEG
L'analyse de l'activité au regard des critères fiscaux et la règle des « 4 P » : caractéristiques d'une activité taxable

Fiscalité commune à tous les organismes, lucratifs ou non

Impôts liés à l'emploi de salariés : rappels
Impôts liés à la détention d'immeubles : taxe foncière, taxe sur les locaux à usage de bureaux ou commerciaux

Fiscalité des organismes non lucratifs

Impôts liés à l'utilisation de locaux : taxe d'habitation
Impôts sur les revenus du patrimoine : les revenus des immeubles et les revenus financiers

Fiscalité des organismes lucratifs

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : les exonérations, le régime des subventions, le coefficient de déduction
Impôts sur les bénéfices
Contribution Économique Territoriale (CET)
Taxe d'apprentissage

Situation des organismes mixtes : coexistence d'activités commerciales et d'activités non commerciales

Sectorisation
Filiatisation
Groupement de moyens

Dons et mécénat ouvrant droit à réduction d'impôts : impact d'une fiscalisation mal maîtrisée

7 juin 2017 Paris 316 € par personne 1 jour 01 53 98 95 03 formation@fehap.fr	Janvier
	Février
	Mars
	Avril
	Mai
	Juin
	Juillet
	Août
	Septembre
	Octobre
	Novembre
	Décembre

Prérequis

Connaissance du secteur privé non lucratif

PUBLICS

- Directeurs
- Directeurs-adjoints
- Directeurs et responsables administratifs et financiers
- Administrateurs

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas
- échanges

INTERVENANT

- Expert-comptable, commissaire aux comptes spécialiste des questions fiscales